

Code de conduite des fournisseurs

| 5 août 2024

Cher partenaire d'affaires,

5N Plus s'engage à être un fournisseur mondial de confiance pour l'approvisionnement de matériaux spécialisés indispensables à la fabrication de technologies essentielles et de produits de tous les jours. Afin de respecter notre engagement, nous veillons à ce que les ressources et les autres produits et services utilisés dans nos propres processus et produits soient gérés et obtenus de manière responsable.

En tant que fournisseur de choix, vous êtes un partenaire essentiel pour nous aider à mettre en œuvre notre engagement en faveur de l'approvisionnement responsable. Cet engagement se reflète dans les valeurs qui guident notre conduite et dans les normes éthiques élevées que nous nous imposons. Ces valeurs et ces normes sont énoncées dans le présent Code de conduite des fournisseurs.

Les principes et les normes exposés dans ce code sont non seulement ceux et celles que nous nous imposons, mais également ceux et celles que nous demandons à nos fournisseurs et à leurs représentants de respecter lorsqu'ils font affaire avec nous. Ces normes et principes concernent notamment la protection des renseignements confidentiels et de la propriété intellectuelle, les droits de la personne et les normes du travail, l'esclavage moderne et le travail des enfants, le respect des lois applicables et l'obligation d'agir avec intégrité. Nous comptons d'ailleurs sur vous pour étendre l'application de ces normes à vos propres fournisseurs et sous-traitants.

Votre engagement permanent envers la responsabilité sociale ainsi que les valeurs et les principes énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs est indispensable au succès et à la pérennité de nos entreprises respectives.

Merci de votre collaboration continue.

Gervais Jacques
Président et chef de la direction

NOS VALEURS

À titre de chef de file mondial dans la technologie des matériaux, notre mission, jour après jour, est de nous mériter le privilège d'être choisi par nos clients et par nos employés et de nous mériter la confiance de nos actionnaires. Nos valeurs, qui sont au cœur même de nos activités quotidiennes et constituent l'essence de notre culture d'entreprise, ont toutes la même importance et sont les suivantes.



Engagement : L'atteinte de notre vision n'est possible que grâce à l'engagement et à l'effort collectif de nos employés. Nous visons à développer un environnement de travail stimulant au sein duquel le travail d'équipe et la solidarité sont valorisés.



Amélioration continue : Nous faisons la promotion de l'excellence dans toutes nos activités. Nous visons à être les meilleurs dans ce que nous faisons et nous maintenons les plus hauts standards de qualité. Nous cherchons donc continuellement à améliorer nos compétences et la qualité de nos produits et services.



Clientèle : Notre priorité est de répondre aux attentes des clients et même de les surpasser, en leur offrant des services et des produits adaptés à leurs besoins. Pour ce faire, nous faisons preuve d'ouverture afin de promouvoir des solutions nous permettant d'établir des liens de confiance durable.



Santé et sécurité : Nous visons en tout temps à réaliser l'ensemble de nos activités de manière sécuritaire. Nous agissons de façon responsable afin de minimiser les risques à la santé et à la sécurité de nos employés en mettant de l'avant des activités de prévention et en améliorant continuellement notre performance en matière de santé et sécurité.



Intégrité : Nous adhérons à une norme unique et élevée d'intégrité qui consiste à tenir notre parole, à respecter la loi, à ne pas promettre ce que nous ne sommes pas en mesure de faire et à traiter toutes les personnes avec qui nous faisons affaire avec respect et dignité.



Développement durable : Nous encourageons toute initiative visant à préserver l'environnement tant au niveau individuel que corporatif. Dans ce dernier cas, nous nous sommes résolument engagés à promouvoir, tant à l'interne qu'auprès de nos clients et fournisseurs, le recyclage de produits et de déchets industriels. Nous nous fixons des objectifs dans le but de réduire l'impact de nos opérations sur l'environnement.

1. INTRODUCTION

Le Code de conduite des fournisseurs de 5N Plus inc. (le « **Code** ») énonce les principes et les exigences que les fournisseurs, les prestataires de services et les entrepreneurs indépendants, y compris leurs employés et leurs représentants (individuellement, un « **fournisseur** », collectivement les « **fournisseurs** »), doivent respecter lorsqu'ils font affaire avec toute personne agissant au nom de 5N Plus inc. (la « **société** » ou « **5N+** ») ou en collaboration avec celle-ci, ou lorsqu'ils lui fournissent des biens et des services. Les fournisseurs sont tenus de se conformer aux principes et aux normes énoncés dans le présent Code et de veiller à ce que leurs fournisseurs et sous-traitants fassent de même.

En cas de manquement au présent Code, les fournisseurs sont tenus de prendre des mesures correctives sans délai pour remédier aux lacunes ou aux violations détectées. Le non-respect de cette obligation peut entraîner la rupture de la relation d'affaires avec 5N+.

Obéir aux lois

Les fournisseurs doivent exercer toutes leurs activités conformément au présent Code et à l'ensemble des lois et des règlements applicables dans les territoires où ils mènent ces activités, notamment les lois sur l'emploi, le travail, la non-discrimination, la santé et la sécurité, la protection des renseignements personnels, la concurrence, les valeurs mobilières, le transport et l'environnement et les lois antitrust, ainsi qu'aux exigences et aux normes sectorielles connexes.

2. SIGNALEMENT DES PRÉOCCUPATIONS

5N+ ne tolérera pas les menaces ou les actes de représailles à l'encontre d'un de ses employés ou d'un fournisseur qui a fait un signalement, même si celui-ci est erroné (à condition qu'il soit fait de bonne foi) ou qui, de bonne foi, collabore à une enquête concernant une violation signalée. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs fassent de même. Bien que nous encourageons les signalements honnêtes, nous ne tolérons pas les fausses accusations. Une fausse accusation, un mensonge aux enquêteurs ou un refus de coopérer à une enquête peuvent également constituer une violation du Code.

L'identité de l'auteur d'un signalement ou d'une personne qui participe à une enquête restera confidentielle. Les préoccupations ou les violations soupçonnées peuvent être signalées en anglais ou en français à l'adresse suivante :

- globalcompliance@5nplus.com

De plus, le signalement d'une infraction soupçonnée peut être fait sous le couvert de l'anonymat à l'adresse suivante : <https://www.5nplus.com/fr/formulaire-de-denonciation/>.

3. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

Renseignements confidentiels

Les renseignements confidentiels communiqués par la société comprennent notamment les renseignements personnels (renseignements sur une personne physique identifiée ou identifiable) ainsi que les secrets commerciaux, inventions, découvertes, savoir-faire, données, dessins, méthodes, procédés, logiciels, diagrammes, connaissances techniques et professionnelles, rapports, fournisseurs, clients, renseignements financiers, prix, évaluations, objectifs d'entreprise, plans, occasions d'affaires et études de marché. L'omission d'indiquer que l'information est confidentielle ou exclusive n'a pas d'incidence sur son état de renseignement confidentiel.

Les fournisseurs doivent protéger les renseignements confidentiels appartenant à 5N+ auxquels ils ont accès ou qu'ils ont obtenus à titre confidentiel d'un tiers et qui est visée par une entente de non-divulgence.

Les renseignements confidentiels peuvent être divulgués à un tiers à condition que 5N+ l'autorise en signant une entente de confidentialité ou que la loi l'exige et qu'un préavis de l'obligation de divulgation soit donné à 5N+.

Protection des renseignements personnels

5N+ respecte la vie privée de tous ses employés et partenaires d'affaires et s'attend à ce que ses fournisseurs :

- respectent les lois et les règlements applicables en matière de confidentialité et de protection des données;
- limitent l'accès aux renseignements aux personnes qui ont besoin de les connaître;
- respectent leurs obligations contractuelles applicables;
- collectent, utilisent et traitent les renseignements uniquement à des fins commerciales légitimes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez il est recommandé de consulter la Politique de confidentialité en milieu de travail de 5N+ disponible sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : www.5nplus.com/privacypolicy.com.

Opération d'initié

Les fournisseurs qui ont connaissance de renseignements importants non publics qui sont considérés comme une information privilégiée concernant 5N+ ne doivent pas acheter ou vendre des actions de la société ni communiquer de tels renseignements à d'autres personnes qui pourraient les utiliser pour acheter ou vendre des titres de la société.

Une « information privilégiée » est définie dans la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) comme toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter ou de vendre des actions.

Toute personne qui détient une information privilégiée importante est réputée être un initié. Un initié qui effectue une opération en violation des dispositions susmentionnées est passible de poursuite et d'une amende substantielle.

Médias et publicité

Il est interdit aux fournisseurs de faire des déclarations publiques, de s'adresser aux médias, de publier des communiqués de presse ou de distribuer du matériel de marketing en ce qui concerne 5N+, ses marques ou ses logos, sans le consentement écrit préalable de la société.

4. MILIEU DE TRAVAIL

Respect des droits de la personne

5N+ s'engage à respecter et à promouvoir les droits de la personne dans tous les aspects de ses opérations et de ses activités commerciales, comme il est indiqué dans sa Déclaration des droits de l'homme.

5N+ ne tolère aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, l'âge, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, les conditions sociales, les convictions politiques ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Le recrutement, la formation, la rémunération et l'avancement doivent être attribuables au rendement, aux qualifications, aux compétences et à l'expérience, sans distinction fondée sur l'un des motifs de discrimination. Nous veillons également à l'équité salariale dans l'ensemble de l'organisation.

Nos fournisseurs sont tenus de respecter les droits de la personne de tous, de garantir un traitement équitable et non discriminatoire dans leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et leurs activités commerciales ainsi que de promouvoir la diversité, l'inclusion, l'égalité et l'équité au sein de leur organisation.

Esclavage moderne et travail des enfants

Nos fournisseurs doivent appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de travail des enfants, de travail forcé, d'exploitation ou d'abus sexuels, d'esclavage moderne, de traite de personnes ou d'activités qui encouragent la traite de personnes, y compris tout recours à de la main-d'œuvre forcée, esclave, servile ou emprisonnée, que ce soit dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement ou dans les communautés au sein desquelles ils exercent leurs activités.

Nos fournisseurs doivent veiller à ce que leurs contrats de travail énoncent clairement les conditions d'emploi dans une langue comprise par les travailleurs. Tout travail doit être volontaire et les travailleurs doivent pouvoir mettre fin à leur emploi, sans pénalité, moyennant un préavis raisonnable. En outre, pendant l'emploi, la liberté de mouvement des travailleurs dans l'établissement, y compris leur droit d'entrer et de sortir de l'établissement, ne doit pas être indûment restreinte, et il est interdit aux fournisseurs de retenir les documents d'identification et de voyage originaux des travailleurs délivrés par le gouvernement.

Les fournisseurs ne doivent pas employer de personnes n'ayant pas l'âge minimum légal pour travailler dans leur territoire et doivent s'assurer que de telles personnes ne sont pas employées par un fournisseur au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.

Harcèlement

5N+ ne tolère aucune forme de harcèlement et s'engage à offrir à tous un milieu de travail respectueux et sécuritaire, exempt de toute violence, menace verbale, physique, psychologique ou sexuelle. Elle ne tolère pas les avances ou commentaires sexuels, les blagues racistes ou sexistes, ni aucun autre comportement qui crée ou encourage un climat hostile ou d'intimidation au travail.

L'intégrité étant l'une des valeurs fondamentales de notre entreprise, il est essentiel que nos fournisseurs s'engagent à offrir un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement et de comportement discriminatoire.

Salaire et avantages

Les fournisseurs doivent respecter toutes les exigences légales en matière de salaire et d'avantages sociaux, y compris celles relatives au salaire minimum et aux heures supplémentaires. Ils ne doivent pas avoir recours aux retenues salariales comme mesure disciplinaire.

Liberté d'association et négociation collective

Les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs d'adhérer à des syndicats, de se faire représenter et de se joindre à des comités d'entreprise conformément à la législation locale ainsi que de participer à des négociations collectives.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité de tous les travailleurs et employés de notre chaîne d'approvisionnement sont au cœur de nos priorités et nous mettons l'accent avant tout sur les mesures préventives.

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs :

- offrent et maintiennent un environnement de travail sécuritaire et intègrent des pratiques efficaces de gestion de la santé et de la sécurité dans leurs activités;
- fournissent des formations, des procédures et des directives dans une langue que les employés comprennent;
- garantissent l'accès aux équipements de sécurité nécessaires et fournissent des équipements de protection individuelle appropriés;
- se conforment aux lois, aux règlements et aux exigences sectorielles applicables en matière de santé et de sécurité, y compris en ce qui concerne les permis liés à la santé et à la sécurité.

Lorsqu'ils travaillent dans les établissements de 5N+, les fournisseurs doivent respecter les procédures d'urgence de la société, signaler rapidement tout incident et collaborer avec la société pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire.

Préparation et réponse aux situations d'urgence

Les fournisseurs doivent repérer et évaluer les situations et événements d'urgence potentiels en fonction de leurs activités et des conditions géographiques, géologiques et météorologiques locales et limiter le plus possible leur incidence en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention, qui comprennent notamment la production de rapports d'urgence, les avis aux employés, les exercices d'évacuation ainsi que des renseignements ou des cartes indiquant l'emplacement des sorties, des panneaux et de l'équipement d'urgence.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

5N+ concrétise son engagement envers le développement durable dans ses initiatives et son modèle d'entreprise. Que ce soit en procédant au suprarécyclage de nos propres déchets, en transformant des sous-produits d'autres secteurs en produits utiles ou en adoptant des pratiques d'approvisionnement durables, nous continuons à intégrer les principes de l'économie circulaire chaque fois que cela est possible.

Les fournisseurs doivent exercer leurs activités dans le respect de l'environnement et mettre en place les procédures de gestion appropriées pour se conformer à toutes les lois environnementales. S'il y a lieu, les fournisseurs doivent soutenir les efforts déployés par 5N+ pour réduire son impact environnemental.

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs :

- préviennent la pollution et mettent en œuvre des procédures d'intervention pour réduire les dommages causés par les incidents environnementaux;
- signalent rapidement tout incident environnemental concernant ou visant 5N+, conformément aux procédures locales et aux exigences contractuelles;
- réduisent leur impact environnemental en limitant le plus possible les déchets, les émissions, l'utilisation de substances dangereuses et la consommation de ressources;
- rendent compte de leur performance environnementale et des progrès qu'ils ont réalisés pour atteindre leurs objectifs de développement durable.

6. INTÉGRITÉ

5N+ s'engage à exercer ses activités avec intégrité, honnêteté et respect et à se conformer à toutes les lois applicables qui ont été adoptées pour lutter contre la corruption sous toutes ses formes. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs fassent de même.

Corruption

Les fournisseurs ne doivent jamais offrir, accorder, accepter, promettre ou donner quelque chose de valeur (financière ou autre) à une personne, y compris un agent public ou un partenaire privé, de manière à l'influencer pour obtenir un traitement préférentiel ou un avantage indu.

Cadeaux et invitations

Les fournisseurs ne doivent jamais offrir ou accepter un cadeau ou une invitation dont la valeur est plus que modeste et qui pourrait être perçue comme une tentative d'influencer une personne ou de créer une situation où cette personne deviendrait redevable. Les fournisseurs ne doivent jamais offrir de cadeaux ou d'invitations de quelque nature que ce soit au cours d'une période sensible, notamment lors d'un processus d'approvisionnement ou de la négociation d'un contrat.

Les fournisseurs ne doivent jamais offrir ou accepter de cadeaux ou d'invitations au nom de 5N+ sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la société.

Blanchiment d'argent

Les fournisseurs ne doivent jamais dissimuler, ou aider des personnes à dissimuler, des fonds illicites ni exercer, ou aider des personnes à exercer, d'autres activités suspectes, notamment tenter de payer une somme importante en espèces, faire en sorte qu'une personne qui n'est pas partie au contrat effectue un paiement ou demander le paiement d'une somme supérieure à celle prévue au contrat. 5N+ s'attend à ce que les fournisseurs se conforment aux lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Exactitude des dossiers et des rapports

Les fournisseurs doivent veiller à ce que tous les dossiers et rapports fournis à 5N+ soient remis dans les délais et qu'ils soient complets, exacts et conformes aux normes juridiques et financières applicables. Les fournisseurs ne doivent pas déformer des faits, omettre des renseignements essentiels ou modifier des dossiers ou des rapports de manière à induire une personne en erreur ni aider quiconque à agir ainsi.

Lois antitrust et concurrence loyale

5N+ croit en une concurrence vigoureuse et loyale. Les fournisseurs doivent exercer leurs activités commerciales en conformité avec les lois antitrust et les lois sur la concurrence applicables. Plus

particulièrement, les fournisseurs ne doivent pas adopter les pratiques et comportements anticoncurrentiels suivants :

- fixation ou contrôle des prix;
- comportement monopolistique visant à restreindre le commerce ou la concurrence;
- division ou attribution de marchés.

Conflits d'intérêts réels ou apparents

Les fournisseurs doivent éviter de se placer dans une position où leur jugement ou leur objectivité pourrait être remis en question ou qui est susceptible de nuire à la relation d'affaires. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs disposent de politiques ou de procédures relatives à la gestion des conflits d'intérêts et qu'ils signalent toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts réel ou apparent.

Conformité aux lois sur le commerce

5N+ s'engage à respecter les lois et règlements qui régissent le commerce international. Toutes les opérations doivent être conformes aux lois sur l'exportation et les douanes applicables dans les pays où les fournisseurs exercent leurs activités.

Approvisionnement responsable

Les fournisseurs sont tenus de s'assurer que les matériaux utilisés dans les produits qu'ils fournissent ne contiennent pas de ressources liées à un conflit, telles que des métaux dérivés de minerais qui proviennent d'une région en conflit et qui profitent directement ou indirectement à des groupes armés. Les fournisseurs doivent adopter des politiques et des systèmes de gestion en ce qui concerne les minerais de conflit et exiger de leurs fournisseurs qu'ils adoptent des politiques et des systèmes similaires. 5N+ s'attend à ce que ses fournisseurs mettent en place leur propre programme de contrôle diligent afin de s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement sont exemptes de conflits.

7. BIENS DE LA SOCIÉTÉ

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle constitue l'un des biens les plus précieux de l'entreprise. Les fournisseurs doivent se conformer aux lois applicables en matière de propriété intellectuelle, y compris en ce qui concerne la non-divulgateion, les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce.

Protection et utilisation des biens

Les fournisseurs sont tenus de déployer tous les efforts nécessaires pour protéger les biens de 5N+ qu'ils utilisent dans le cadre de leur travail. Le vol, l'utilisation abusive ou le bris de biens appartenant à 5N+, qu'il s'agisse d'un vol physique, comme s'approprier sans autorisation un produit, du matériel ou des renseignements appartenant à la société, ou de transmettre des rapports volontairement faux concernant le temps de travail ou les dépenses, peuvent entraîner des sanctions et des poursuites judiciaires.

8. CONFORMITÉ AU CODE DE CONDUITE

Les fournisseurs sont tenus d'auditer et de surveiller activement leurs processus de gestion quotidienne relatifs au Code. Ils doivent s'assurer que leurs employés, sous-traitants et fournisseurs travaillant sur des projets de 5N+ comprennent et respectent le contenu du présent Code, les lois et règlements applicables et les normes généralement reconnues.

5N+ peut effectuer des audits ou des examens pour s'assurer que les fournisseurs respectent le présent Code. Elle a le droit de demander aux fournisseurs des renseignements concernant leur conformité aux obligations et aux principes énoncés dans le Code, et les fournisseurs sont tenus de coopérer lors de ces audits ou enquêtes.

Si 5N+ détecte une non-conformité ou est autrement informée d'une telle non-conformité, elle indiquera au fournisseur les mesures correctives qu'il doit prendre pour garantir sa conformité et la poursuite de la relation d'affaires. Le défaut d'appliquer les mesures correctives peut entraîner la rupture immédiate de la relation d'affaires avec 5N+.

Questions et ressources complémentaires

Veillez communiquer avec globalcompliance@5nplus.com pour signaler tout manquement, réel ou soupçonné, au présent Code ou pour toute question relativement à une disposition du Code.

Adopté par le Conseil d'administration le 5 août 2024



Formulaire d'attestation – Code de conduite des fournisseurs

Nom du fournisseur (dénomination sociale de l'entité) :	
Nom de la personne-ressource :	
Adresse :	
Courriel de la personne-ressource :	

Déclaration du fournisseur :

J'ai lu le Code de conduite des fournisseurs de 5N Plus inc. et je m'engage, par les présentes, à le respecter.

Attestation du fournisseur : (à signer par le représentant autorisé du fournisseur)

Je déclare, par les présentes, que j'ai le pouvoir de signer la présente attestation au nom de la société.

Signature :		Date :	
Nom en lettres moulées		Titre :	